



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale concernant l'augmentation
de la capacité de transit et de broyage de bois-déchets sur la commune de
Blainville sur Orne**

Demandeur : SAS BIOCOMBUSTIBLES – 646 Avenue des digues 14123 Fleury sur Orne

Emplacement des installations : Rue du Canal – BLAINVILLE SUR ORNE

Par arrêté du 3 octobre 2023, une enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs est prescrite du vendredi 10 novembre 2023 (9h00) au lundi 11 décembre 2023 (17h30) inclus en mairie de Blainville sur Orne portant sur l'augmentation des capacités de transit et de broyage de bois-déchets sur la commune de Blainville sur Orne.

Communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km :

Amfreville	Bérouville	Biéville-Beuville	Colombelles
Hérouville Saint Clair	Hérouvilette	Ranville	

Le dossier d'enquête publique comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique dont les demandes d'autorisation environnementale, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant est déposé et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4803>
- en mairie de :

Blainville sur Orne	• Lundi, mardi, jeudi, vendredi	• 8h30 - 12h00 13h30 - 17h30
	• Mercredi	• 8h30 - 12h00 13h30 - 16h30

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement) aux heures d'ouverture du public (lundi au vendredi de 8h30 à 12h30).

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- sur le registre disponible à la mairie de Blainville sur Orne.
- par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Blainville sur Orne, siège de l'enquête,
- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4803>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables à la mairie de Blainville sur Orne. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site Internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4803>

Elles sont communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de la société Biocombustibles, M. Pierrick BERNARD par téléphone au 02.31.39.40.74 ou par mail à : p.bernard@biocombustibles.fr

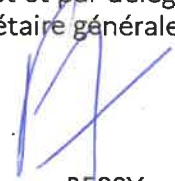
Le **commissaire enquêteur**, M. Pierre FERAL, proviseur à la retraite, désigné par le tribunal administratif de CAEN se tiendra à la disposition du public, pour recevoir les observations et propositions écrites et orales, en mairie de :

vendredi 10 novembre 2023	9h00 - 12h00
jeudi 30 novembre 2023	16h00 - 19h00
lundi 11 décembre 2023	14h30 - 17h30

Une copie du **rapport et des conclusions** du commissaire enquêteur sera adressée, dès réception, au responsable du projet. Ledit rapport sera mis à la disposition du public dans la mairie de Blainville sur Orne ainsi qu'à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Calvados pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, M. le Préfet statuera par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation sur la demande d'autorisation environnementale, éventuellement assorti de prescriptions.

	Pour le préfet et par délégation, La secrétaire générale,  Florence BESSY
--	--